

Dossier de presse – 2 février 2014

Journée mondiale des zones humides 2014

*L'agriculture & les zones humides :
pour un partenariat
gagnant-gagnant*



En relation avec :



Évènement animé en France par :



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



Avec le soutien de :

Programme complet des animations dans votre région sur :

<http://www.zones-humides.eaufrance.fr/agir/ramsar-et-la-journee-mondiale-des-zones-humides>

Sommaire



En BREF :	3
460 animations dans toute la France	3
Zoom sur quelques manifestations fin janvier et en février	4
Les zones humides, des infrastructures naturelles pour l’agriculture.....	5
Les animations « Journée mondiale des zones humides »	6
La convention de Ramsar sur les zones humides	7
Qu'est-ce qu'une zone humide ?.....	9
Pourquoi conserver les milieux humides ?.....	11
Les menaces	13
Le thème de 2014 : l’agriculture et les zones humides.....	14
Des bénéfices multiples.....	14
Des territoires dynamiques avec des atouts et des contraintes	14
Les organisateurs, coordonnateurs et partenaires	17
Une constellation d’organismes	17
La coordination nationale.....	17
Journée d'ouverture nationale JMZH 2014	17
Brèves présentations des coordonnateurs	20
Brèves présentations des partenaires.....	22
Plus d’informations et sources.....	27

En BREF :

La Journée mondiale des zones humides : une manifestation majeure pour sensibiliser le grand public à la préservation de nos milieux humides et à ses interactions avec l'agriculture !

La Journée mondiale des zones humides est organisée en France depuis 2001, sous l'impulsion des Pôles-relais zones humides, pour célébrer la signature de la convention de Ramsar sur l'utilisation rationnelle des zones humides (2 février 1971). **2014 est l'Année internationale de l'agriculture familiale selon l'ONU**, de sorte que la convention de Ramsar a choisi les zones humides et l'agriculture comme thème de la Journée mondiale des zones humides de cette année.

Les zones humides représentent des enjeux environnementaux, économiques et sociaux importants. Ces milieux, qui abritent de nombreuses espèces végétales et animales, jouent, entre autres, un rôle fort dans l'approvisionnement en ressources alimentaires, en matières premières, en combustibles ou encore en médicaments.

La Journée mondiale des zones humides en France sera officiellement lancée le 31 janvier 2014 au centre de formation sur l'eau et les milieux aquatiques du Paraclet (Onema) à Boves (80).

Autour de la Journée mondiale des zones humides, les associations de protection de l'environnement et d'usagers, les gestionnaires d'espaces naturels protégés, les acteurs de l'agriculture et ceux de l'éducation à l'environnement, les collectivités territoriales, les établissements publics et scolaires ainsi que des entreprises se mobilisent pour vous proposer un large panel d'activités telles que des sorties nature, des ateliers, du théâtre ou encore des visites contées.

460 animations dans toute la France

Plus de 460 animations sont proposées à l'occasion de la Journée mondiale des zones humides. Le programme est disponible sur le portail national www.zones-humides.eaufrance.fr/, avec toutes les informations sur les lieux, le type d'activités et les modalités d'inscription...



Sortie scolaire de découverte des étangs de Villepey (83)
© Ville de Fréjus



Sortie sur l'étang de l'Or (34) © SYMBO

Zoom sur quelques manifestations fin janvier et en février

Le pastoralisme dans la zone humide de la Plaine de Nissan-Lez-Ensérune

L'intérêt du pastoralisme dans la zone de la Plaine, le rôle du mouton dans la gestion d'une zone humide.



<http://www.zones-humides.eaufrance.fr/agir/ramsar-et-la-journee-mondiale-des-zones-humides/espace-visiteurs/le-pastoralisme-dans-la-z>

Journée d'information en Artois-Picardie

L'agence de l'eau Artois-Picardie organise une journée d'information « programme de maintien de l'agriculture dans les zones humides du bassin Artois-Picardie » le mercredi 5 février 2014 au Cap Hornu.



<http://www.zones-humides.eaufrance.fr/node/4455>

Visite d'un élevage aux portes du marais de Brouage

Visite d'un élevage de vaches limousines qui dépend en bonne partie d'une zone humide reconnue pour sa richesse environnementale : le marais de Brouage.



<http://www.zones-humides.eaufrance.fr/agir/ramsar-et-la-journee-mondiale-des-zones-humides/espace-visiteurs-178>

Conférence "zones humides et agriculture durable" et animation lecture pour les enfants

Conférence « Protection des zones humides et agriculture durable sur l'impluvium d'Évian »

Animation lecture pour les enfants de 3 à 12 ans : racontes-tapis « Le Vieil homme du marais » et « Lucie l'oie et les grenouilles »



<http://www.zones-humides.eaufrance.fr/node/4576>

Pour accéder aux contacts et découvrir l'ensemble des animations :

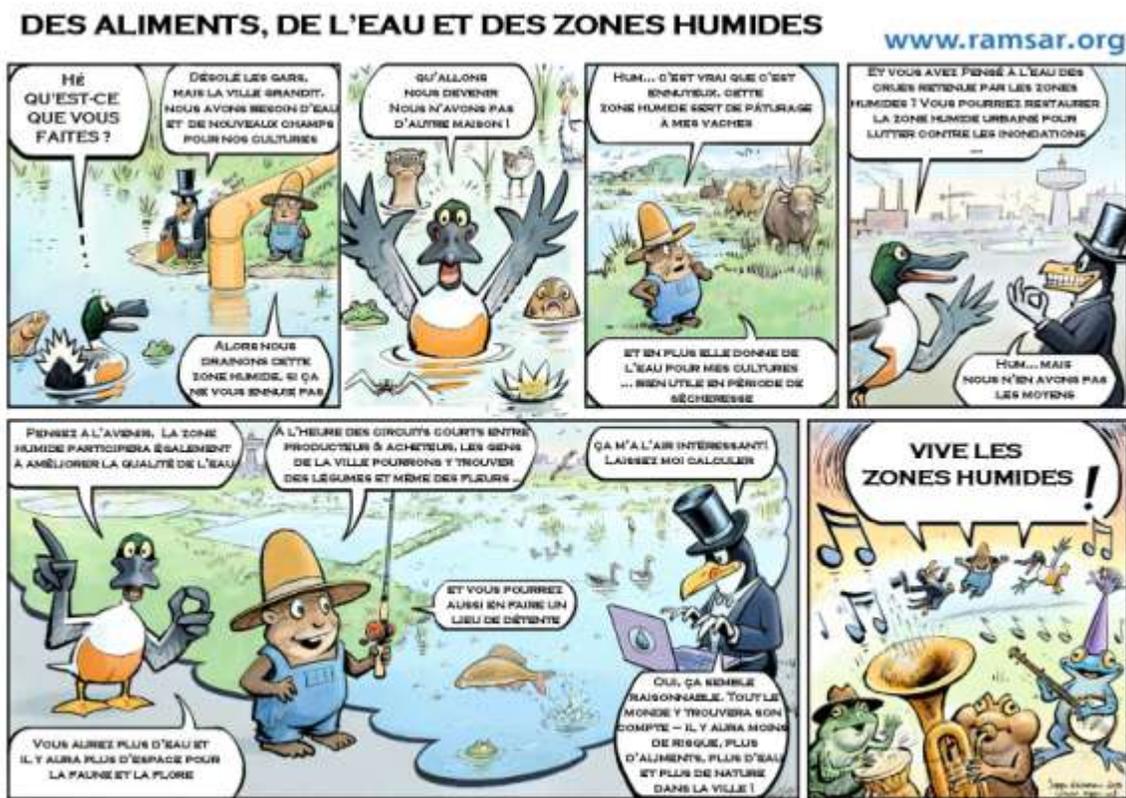
www.zones-humides.eaufrance.fr/agir/ramsar-et-la-journee-mondiale-des-zones-humides/espace-visiteurs

Les zones humides, des infrastructures naturelles pour l'agriculture

L'objectif principal de la Journée mondiale des zones humides 2014 est de **promouvoir** une utilisation durable des zones humides par l'agriculture et de **valoriser** les services rendus par celles-ci aux activités agricoles et aquacoles. En effet, des zones humides fonctionnelles garantissent, entre autres, au monde rural :

- La recharge des nappes phréatiques, réduisant **les pénuries d'eau** ;
- Des pâtures ne manquant pas d'eau et **un fourrage** en période de sécheresse ;
- **Un terroir reconnu par des signes de qualité** (AOC, IGP...) ;
- **Des ressources** pour la riziculture, l'aquaculture ;
- Etc.

En contrepartie, l'agriculture entretient ces milieux, empêchant leur fermeture et leur atterrissement.



Un nouveau plan national « milieux humides » en 2014

Un nouveau plan national d'action en faveur des « milieux humides » sera lancé en 2014. Il s'agit du 3^e chantier prioritaire pour préserver et améliorer la qualité de l'eau de la feuille de route pour la transition écologique qui découle de la dernière conférence environnementale des 20 et 21 septembre 2013.

Les animations « Journée mondiale des zones humides »

Le 2 février, l'anniversaire de la convention de Ramsar est l'occasion de présenter aux acteurs et au public « leur » zone humide ou celles des environs, à travers une visite de terrain, une exposition, un conte ou encore un débat. Associations, gestionnaires d'espaces naturels, chambres d'agriculture ou collectivités font ainsi découvrir les richesses et l'utilité de ces milieux du 25 janvier au 23 février.

C'est le cas par exemple en sensibilisant la population à l'interdépendance entre l'agriculture et les zones humides, en mettant en lumière des moyens de garantir un partage équitable de l'eau entre différents groupes d'acteurs ou en expliquant que sans pâturage, il n'y a pas de prairie humide.

Trouver une animation pour la Journée mondiale des zones humides près de chez vous ? Facile ! **Toutes les animations** « Journée mondiale des zones humides » de France sont recensées sur le portail zones humides (www.zones-humides.eaufrance.fr Rubrique Agir> Ramsar et la Journée mondiale des zones humides>Espace

74 % des Franciliens et 47 % des résidents des zones humides se disent **insuffisamment informés** sur les interventions entreprises en direction des zones humides.

Source : Vous avez dit zone humide ? Enquête sur la représentation sociale des zones humides, DGALN, 2012.

visiteurs).

Vous pouvez les découvrir à travers un **moteur de recherche** multicritères (lieu, type d'animation, accessibilité) ou à travers une **carte géolocalisée**.

Par ailleurs, certains territoires et acteurs publient leur propre programme, comme :

- A l'échelle nationale, la Ligue pour la protection des oiseaux : jmzh.lpo.fr/
- Le pourtour méditerranéen (Languedoc-Roussillon, PACA et Corse) : www.pole-lagunes.org/en-action/education-lenvironnement/journees-mondiales-des-zones-humides-2014
- La région Aquitaine : cen-aquitaine.org/journ%C3%A9e-mondiale-des-



[zones-humides-2014](http://www.zones-humides-2014)

- La région Limousin : www.conservatoirelimousin.com/actualites-detail/items/journees-mondiales-des-zones-humides.html
- le département de Seine-et-Marne : www.me77.fr/spip.php?article331
- La Guyane : www.sepanguy.com

Suivez également les animations dans votre région grâce aux flux RSS (colonne de droite) : www.zones-humides.eaufrance.fr/agir/ramsar-et-la-journee-mondiale-des-zones-humides/espace-presse

La convention de Ramsar sur les zones humides

La *Convention sur les zones humides ou convention de Ramsar* est un traité intergouvernemental qui a été adopté le 2 février 1971 dans la ville iranienne de Ramsar. Sa particularité est d'être le **premier traité international**, d'envergure mondiale, sur la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles.

Le réseau Ramsar en 2014 :

- près de 2 200 sites protégés ;
- plus de 2 millions de km² ;
- et plus de 15 % des zones humides mondiales.

Le nom officiel du traité, *Convention sur les zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau*, révèle l'accent mis à l'origine sur la conservation et l'utilisation rationnelle (on dirait aujourd'hui durable) des zones humides, plus particulièrement pour leur rôle d'habitats pour les oiseaux d'eau. Puis, la Convention a élargi son champ d'application pour couvrir tous les aspects de la conservation et de l'utilisation rationnelle des zones humides, reconnaissant celles-ci comme des **écosystèmes extrêmement importants** pour la conservation de la biodiversité et le **bien-être des sociétés humaines**.

La Convention, entrée en vigueur en 1975, a été ratifiée par la France en 1986, et compte en 2014 168 États membres. Bien que le message central porté par Ramsar soit la nécessité de recourir à l'utilisation durable des zones humides, l'« étendard » de la Convention est la **liste des zones humides d'importance internationale** (ou liste de Ramsar). Actuellement, les États ont inscrit 2 177 zones humides (ou sites Ramsar) sur cette Liste, qui couvrent 208 millions d'hectares (comme la superficie de la France, de l'Allemagne, de l'Espagne, de la Grande-Bretagne et de l'Italie réunies).

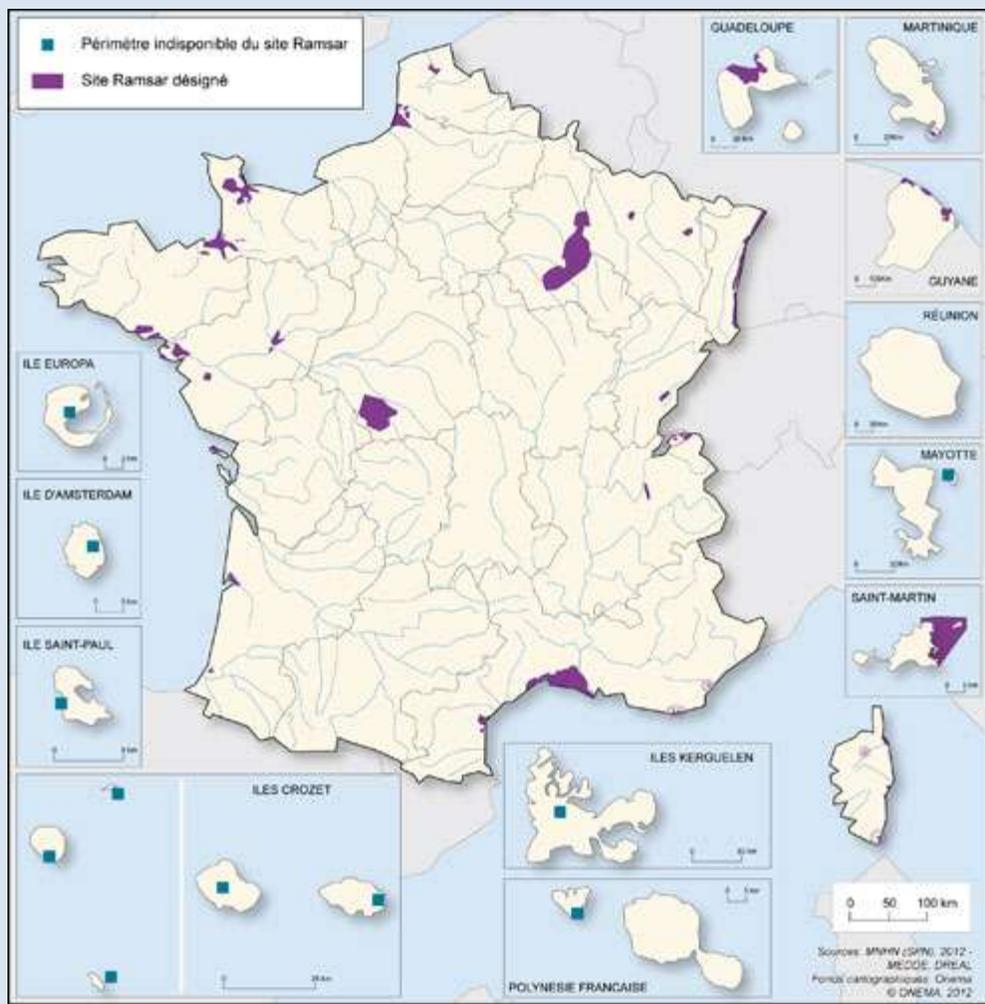
La mission de la Convention, telle qu'elle a été adoptée par les Parties contractantes en 1999 et affinée en 2002, est « la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier ».

Ramsar et l'agriculture : 20 % des sites Ramsar comprennent une zone humide de nature agricole ou aquacole (parie inondable, bassin piscicole, rizière...). 78 % des sites sont concernés par une activité agricole ou aquacole, qui constitue parfois une menace pour le site.

Source : Brochure Ramsar Zones humides et agriculture, cultivons le partenariat !, 2013.

Les sites Ramsar en France

- Ratification de la convention en 1986.
- 1^{er} site Ramsar classés : la Camargue, en 1986.
- Nombre de sites classés fin 2012 : 42 sites
- Dernier site désigné : l'île d'Europa, dans les Terres australes et antarctiques françaises.



www.zones-humides.eaufrance.fr/entre-terre-et-eau/ou-les-trouve-t-on/les-sites-reconnus/les-sites-ramsar-en-france

Qu'est-ce qu'une zone humide ?

Une zone humide est un espace de transition entre la terre et l'eau. Elle est recouverte d'eau peu profonde, de façon permanente ou temporaire. C'est un écosystème très varié qui se forme en frange des rivières, des étangs, des lacs, des estuaires, des deltas, des baies ou encore des sources.

Le code de l'environnement les définit comme « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Plus large que la réglementation française, la définition internationale proposée par la convention de Ramsar inclut parmi les zones humides les eaux courantes - rivières, fleuves-, ainsi que les étangs et lagunes, et de façon générale les « étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ». Elle y associe également « des zones de rives ou de côtes adjacentes à la zone humide » ou les îles ou les étendues d'eau marine situées à l'intérieur d'une zone humide.

Milieux humides ou zones humides ?

- Le terme « milieu humide » est utilisé pour aborder les espaces définis par la convention de Ramsar.
- Le terme « zone humide » est utilisé pour aborder les espaces répondant à la définition réglementaire française.

Les milieux humides sont présents sous toutes les latitudes. Ils dessinent une multitude de paysages caractéristiques : estuaires, lagunes, étangs, lacs, marais, marais salés, vasières, tourbières, prairies humides, forêts marécageuses, ou encore lagons et mangroves dans les régions tropicales...

Les milieux humides sont habituellement classés en trois catégories :

- les milieux humides continentaux, d'eau douce, situés à l'intérieur des terres : marais, mares naturelles, tourbières, prairies, landes et forêts humides... ;
- les milieux humides littoraux, d'eau salée ou saumâtre, sur ou en bordure des côtes : zones estuariennes, lagunes, étangs d'arrière-dunes, vasières, mangroves... ;
- les milieux humides aménagés, façonnés par l'homme, d'eau douce comme d'eau salée : marais mouillés et desséchés, marais salants, mares agricoles, retenues d'eau...

Un nouveau plan national « milieux humides » en 2014



La deuxième Conférence environnementale pour la transition écologique s’est tenue les 20 et 21 septembre. Les mesures de la feuille de route 2013 sont issues des travaux préparatoires avec les parties prenantes et des débats menés au sein des cinq tables rondes. Les 3^{es} chantiers prioritaires pour préserver et améliorer la qualité de l’eau qui en découlent seront mis en application avec le lancement d’un nouveau plan national d’actions en faveur des « milieux humides » en 2014.



Schéma : Diversité des zones humides du bassin versant. Chaque cercle indique un type de milieu humide différent.
© Onema - Grafies

Pourquoi conserver les milieux humides ?

Marais, tourbières, prairies humides, lagunes, mangroves... ces milieux humides présentent de multiples facettes et se caractérisent par une biodiversité exceptionnelle. Ils abritent en effet de nombreuses espèces végétales et animales. Par leurs différentes fonctions, ils jouent un rôle important dans l'approvisionnement en ressources alimentaires, en matières premières, en combustibles ou encore en médicaments. Sa préservation représente des enjeux environnementaux, économiques et sociaux importants.

68 % des Franciliens et 63 % des résidents sont **favorables à la préservation** des zones humides.

Source : Vous avez dit zone humide ?
Enquête sur la représentation sociale des zones humides, DGALN, 2012.

A l'échelle d'un bassin versant, le comportement des milieux humides peut être assimilé à celui d'une éponge. En effet, ils se gorgent d'eau en période pluvieuse, pour la restituer ensuite progressivement - par exemple, la tourbe peut renfermer jusqu'à 98 % d'eau.

Les milieux humides ont un pouvoir d'épuration considérable : ils agissent comme des filtres naturels, véritables reins des bassins versants : ainsi, l'eau qui sort d'un milieu humide est de meilleure qualité que celle qui y entre.

Figurant parmi **les milieux à plus forte productivité biologique du monde**, ils sont le berceau de la diversité biologique et fournissent l'eau et la nourriture dont un nombre incalculable d'espèces de plantes et d'animaux dépendent pour leur survie. D'où la présence de fortes concentrations :

- d'oiseaux ;
- de mammifères ;
- d'amphibiens ;
- de poissons ;
- d'invertébrés ;
- mais aussi d'importantes réserves de matériel génétique végétal.

Le riz, par exemple, plante commune des zones humides, est à la base de l'alimentation de plus de la moitié de l'humanité.

Les milieux humides **fournissent des avantages économiques considérables**, comme :

- l'alimentation en eau (quantité et qualité) ;
- les pêcheries (plus des deux tiers des poissons pêchés dans le monde dépendent de zones humides en bon état) ;
- l'agriculture, grâce au renouvellement des nappes phréatiques et à la rétention des matières nutritives dans les plaines d'inondation ;
- le bois d'œuvre ;

50 % des Franciliens et 60 % des résidents des zones humides considèrent que **les zones humides sont utiles**.

Source : Vous avez dit zone humide ?
Enquête sur la représentation sociale des zones humides, DGALN, 2012.



- les ressources énergétiques telles que la tourbe (attention : ressource non renouvelable à l'échelle humaine) et le jonc sec ;
- la faune et la flore sauvages ;
- le transport ;
- les possibilités de loisirs et de tourisme.

En outre, les milieux humides sont importants, et parfois vitaux, **pour la santé, le bien-être et la sécurité des populations** (lutte contre les inondations) en raison de ces services rendus.

Enfin, les milieux humides ont des caractéristiques particulières dues à leur place dans le **patrimoine culturel de l'humanité** : elles sont étroitement liées à des croyances religieuses et cosmologiques, sont des sources d'inspiration esthétique, des sanctuaires pour les espèces sauvages et sont à la base d'importantes traditions locales.

Ces fonctions, valeurs et caractéristiques particulières ne peuvent se perpétuer que si les processus écologiques à l'œuvre dans les milieux humides se déroulent normalement.

Les menaces

Les **milieux humides sont présents partout dans le monde**, de la toundra aux régions tropicales, mais elles sont en **très forte régression** : selon le rapport du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), la surface des milieux humides a été réduite de près de 50 % au cours du dernier siècle écoulé.

Source : PNUE, *Report of the study on the economics of ecosystems and biodiversity: water and wetlands*, 2012 www.unep.org/newscentre/Default.aspx?DocumentID=2697&ArticleID=9305&l=en

Même si de grandes avancées sont constatées (diminution des surfaces de terres asséchées sur la dernière décennie), les milieux humides restent parmi **les écosystèmes les plus menacés du monde**, par l'assèchement (quelques soient ses raisons), l'urbanisation, la pollution et la surexploitation de leurs ressources. En France, **48 % des milieux humides** se sont dégradées entre 2000 et 2010, les milieux dunaires et les prairies humides étant les plus touchés. Seules 11 % de ces zones ont amélioré leur état.

Source : *Le point sur n°144, octobre 2012. L'évolution des zones humides entre 2000 et 2010. CGDD.* www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/p/1939/1136/levolution-zones-humides-entre-2000-2010.html

Les **causes majeures** de disparition de ces milieux sont :

- le développement de l'**urbanisation** et des **infrastructures** ;
- la **déprise** agricole et le boisement de terres ;
- Le développement de certaines pratiques agricoles et aquacoles **intensives** ;
- l'aménagement des cours d'eau ;
- le prélèvement excessif d'eau ;
- l'extraction de matériaux ;
- l'arrivée d'espèces exotiques envahissantes.



Drainage en zone humide © Claire Broquet/Onema

Le drainage

Si, en France métropolitaine, la part de la superficie drainée dans la surface agricole utile a plus que triplé entre 1979 et 2010, cette progression ralentit de plus en plus depuis 1988, et plus encore depuis 2000.

Entre 2000 et 2010, les cas de nouveaux drainages sont rares, conformément à la loi. Ceci témoigne aussi de la prise de conscience générale de la nécessité de préserver ces milieux.

Source : *Agreste - Recensements agricole 1979, 1988, 2000 et 2010*

Le thème de 2014 : l'agriculture et les zones humides

La Journée mondiale des zones humides est l'occasion de faire connaître ces milieux, leur richesse, les services qu'ils rendent aux populations ainsi que les activités agricoles, qui contribuent à la restauration et la préservation de ces milieux, et les menaces qui pèsent sur eux, notamment dans leurs nombreuses et complexes interactions avec l'agriculture et l'aquaculture.

Définition : L'agriculture consiste à « modifier délibérément une partie de la surface de la Terre pour cultiver des plantes et élever des animaux dans un but de subsistance ou de gain économique » (Rubenstein, 2003).

Les surfaces agricoles peuvent **fournir des aliments** ou d'autres ressources telles que **des matériaux** (osier, roseau), **des combustibles** (agrocarburant) et **des médicaments** (eupatoire chanvrine, angélique officinale).

Des bénéfices multiples

Les milieux humides et l'agriculture durable entretiennent des relations complexes où l'un et l'autre se rendent mutuellement des services.

Certaines activités agricoles et aquacoles contribuent à l'entretien et à la préservation des milieux humides aménagés spécifiquement, comme les **rizières** de Camargue, les **étangs piscicoles** de la Dombes ou les **zones ostréicoles** littorales.

Ailleurs, ce sont les milieux humides qui rendent un certain nombre de services, comme une **rétenction d'eau** bien utile en cas de sécheresse pour la fauche et le pâturage ou des **zones de nurserie et de nourricerie** où poissons et crustacés se reproduisent et s'engraissent pour alimenter ensuite les pêcheries.

Enfin soulignons qu'une agriculture extensive entretient et assure la conservation de milieux humides ouverts, comme les prairies humides, qui abritent une riche biodiversité (flore, oiseaux et poissons migrateurs), tout en rendant d'autres services à la collectivité : épuration et approvisionnement en eau, lutte contre les inondations, tourisme, etc. **L'agriculteur est donc, par son travail, le garant de ces services.**

Témoignage de Jean-Pierre Brun, exploitant à Lascols, sur la planèze de Saint-Flour (commune de Cussac, Cantal)

« Les années de sécheresse (1976, 1984, 2003, 2005, 2006), même la partie la plus humide du « Lac », constituée à 90 % de prêle a été pacagée. Cela a évité de taper dans les stocks de foin. Même si le fourrage des zones humides n'est pas de première qualité car moins énergétique et moins azoté, il remplit bien la panse car il est riche en fibres et il apporte des oligo-éléments. Grâce à la narse de Lascols, je n'ai jamais acheté de foin. »

Source : *Agriculture et Zones Humides dans le Cantal* www.amf15.fr/fichier-telechargement/1334732963-agriculture-et-zones-humides-dans-le-cantal.pdf

Des territoires dynamiques avec des atouts et des contraintes

Selon les régions du monde, les productions des milieux humides sont intégrées dans des économies de subsistance ou de commercialisation. Ils participent en tout état de cause au développement local. En France, la qualité de nombreux produits issus des milieux humides est reconnue par l'attribution d'appellations et de labels, qui récompensent également la bonne gestion des milieux qui permettent de

les produire. Leur réputation dépasse souvent les frontières : huîtres Fine de Claire de Marennes-Oléron, agneaux de pré-salé de la baie du Mont-Saint-Michel ou de la baie de Somme, taureau de Camargue, etc.

Les zones humides sont ainsi un support de développement rural en adéquation avec le respect de leurs fonctions écologiques. Au printemps par exemple, dans le marais du Cotentin, quand l'eau se retire, apparaît une herbe verte et charnue : les éleveurs y amènent paître leurs vaches et chevaux (mise au marais). Les prairies des marais atlantiques, s'étendant du sud de la Loire au nord de la Gironde, sont quant à elles le lieu d'élevage de la vache maraîchine, race traditionnelle et rustique à faible effectif, sauvée de l'extinction dans les années 1970 par un groupe d'éleveurs soutenus par l'INRA (Institut national de la recherche agronomique). La Bretonne Pie Noir ou encore la Nantaise sont également parmi les races à faible effectif présentes sur les zones humides de France.



22 février 2014, à l'occasion du Salon de l'Agriculture 2014, La Poste émet un carnet de 12 timbres présentant les races de vaches françaises à très faibles effectifs, peu connues du grand public.

A la différence de nombreuses terres agricoles, les zones humides, en raison d'une faible portance des sols, peuvent empêcher l'accès des engins et du bétail une certaine partie de l'année et demander une surveillance plus importante des bêtes en raison d'une charge parasitaire –douve, etc.– en général accrue importantes dans ces milieux.

Ces difficultés (notamment la charge financière supplémentaire) ont poussé certains exploitants à l'abandon de la pratique agricole, ce qui entraîne la fermeture de milieux autrefois ouverts par enrichissement, boisement et une perte de biodiversité spécifique, ou à l'intensification –drainage, élevage hors-sol...– dans ces milieux. Les mesures agroenvironnementales sont souvent des outils précieux pour appuyer les éleveurs dans leur travail sur ces milieux.

Évolution du pâturage

Entre 2000 et 2010, l'étendue du pâturage est stable ou en augmentation dans 66,3 % des sites où cette évolution est connue.

Source : CGEDD, *Résultats de l'enquête nationale à dire d'experts sur les zones humides - État en 2010 et évolution entre 2000 et 2010*. 2012.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

**AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT**

La nouvelle politique agricole commune portée par le projet de Loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt, présenté le 12 novembre dernier, donne une place plus importante à la prise en compte de l'environnement et également des zones humides. La conditionnalité des aides du premier pilier a été revue et une mesure agroenvironnementale et climatique (MAEC) spéciale zones humides a vu le jour.

Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, a présenté le 31 mai 2013 les grandes orientations du programme « Ambition Bio 2017 ». Avec un objectif d'ici fin 2017 à la fois de doubler les surfaces et d'augmenter la consommation française de produits issus de l'agriculture biologique, ce plan vise à donner une nouvelle impulsion au développement et à la structuration de cette filière en France.

Lors de son passage en Dordogne, en août dernier, avec le ministre en charge de l'écologie et le ministre en charge de l'agriculture, le président de la République a rappelé, en présence des ministres, l'importance du développement des circuits courts entre producteurs et consommateurs pour l'emploi et l'environnement (Renforcer le lien entre agriculteurs et consommateurs – Plan d'action pour développer les circuits courts).

Des initiatives !

-Convention Agriculture en zone humide de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) et du ministère en charge de l'écologie (MEDDE) :

Une convention pour le développement de l'agriculture en zone humide a été signée en 2012 entre l'APCA et le MEDDE. Son objectif : appuyer et favoriser le développement de programmes d'action en faveur d'une agriculture adaptée aux zones humides et économiquement viable contribuant tant à la préservation de ces zones d'intérêt écologique fort qu'au maintien de leurs fonctionnalités.

Contact : Yousri Hannachi, APCA

Courriel : [yousri.hannachi \[at\] apca.chambagri.fr](mailto:yousri.hannachi[at]apca.chambagri.fr) - tél. : 01 53 57 10 29

-Recherche-développement sur les atouts et les contraintes de l'élevage bovin en zones humides :

L'équipe de l'Institut national de recherche agronomique (INRA) de Saint-Laurent de la Prée est chargée par le MEDDE de réaliser une étude sur les atouts et les contraintes de l'élevage bovin en zones humides afin d'identifier des pistes d'innovation en termes de pratiques et systèmes de production permettant de concilier performances technico-économiques et performances environnementales.

Contact : Sarah Chadeaux, INRA de Saint-Laurent de la Prée - Tél. : 05 46 82 10 52

Courriel : [sarah.chadeaux \[at\] stlaurent.lusignan.inra.fr](mailto:sarah.chadeaux[at]stlaurent.lusignan.inra.fr)

Les organisateurs, coordonnateurs et partenaires

Une constellation d'organismes

Le **monde associatif** se mobilise fortement chaque année pour proposer des animations un peu partout en France. Parmi celles-ci, on remarque la forte participation de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), ainsi que des **gestionnaires d'espaces naturels** qui se mobilisent davantage chaque année : Parcs naturels régionaux, réseau des Conservatoires d'espaces naturels, etc.

Les **collectivités territoriales** se sont fortement impliquées, notamment au travers de nombreux partenariats. Une **dizaine d'entreprises** se sont également engagées en soutenant de nombreuses manifestations par leur mécénat.

Fait nouveau, les **chambres d'agriculture** s'impliquent sur une dizaine de manifestations sur le territoire.

La coordination nationale

L'animation nationale de cet événement est assurée par l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), les Pôles-relais Zones Humides (PRZH), la Ligue pour la protection des oiseaux, (LPO), la Société nationale de protection de la nature (SNPN), avec le soutien de l'association Ramsar-France.

Une stratégie de Communication, d'éducation, de sensibilisation et de participation du public française pour les milieux humides

Chaque état membre de la convention de Ramsar est vivement invité à mettre en place une stratégie de communication, d'éducation, de sensibilisation et de participation du public (CESP) pour la préservation des milieux humides. La Journée mondiale des zones humides est l'une des 13 actions de la stratégie nationale CESP de la France pour la période 2012-2014.

Journée d'ouverture nationale JMZH 2014

La Journée mondiale des zones humides en France sera officiellement lancée **le 31 janvier 2014** au centre de formation sur l'eau et les milieux aquatiques **du Paraquet** (Onema) à Boves (80).

D'une superficie de 28 hectares, constituée en grande partie de tourbières alcalines, le domaine du Paraquet est traversé par une rivière, la Noye. Ce site constitue un endroit privilégié pour élaborer et développer des actions de formations théoriques et pratiques sur la connaissance et la protection des écosystèmes aquatiques.

Cette espace fait partie du site Natura 2000 « Étangs et marais du bassin de la Somme » en raison de sa richesse ornithologique, cependant depuis plusieurs années, malgré un entretien régulier du domaine, le milieu tend à se boisser et les habitats à se banaliser.



Le lycée agricole du Paraquet, situé juste de l'autre côté de la vallée de la Noye, est également propriétaire de parcelles du site Natura 2000. Il est également gestionnaire de zones de captage d'alimentation en eau potable et participe à la gestion de Réserve naturelle de l'Étang Saint-Ladre à quelques kilomètres de là avec le Conservatoire des espaces naturels de Picardie. Depuis plusieurs années,

il participe à la conservation des espèces bovines locales et à la formation des agriculteurs en filière conventionnelle et biologique. Ce dernier a également ouvert sur le domaine un magasin de vente en ligne pour favoriser les circuits courts du producteur au consommateur.

Depuis 2013, un certain nombre de **travaux d'assez grande ampleur** ont eu lieu sur le domaine du Paraclet –coupe et dessouchage de peupliers, régularisation et vidange des plans d'eau, remise en état d'une partie du réseau hydraulique.

Des échanges sont actuellement en cours pour **formaliser un partenariat technique** avec le lycée agricole, l'opérateur du site Natura 2000, le Conservatoire des espaces naturels de Picardie et l'antenne picarde du Conservatoire botanique national de Bailleul, et ainsi restaurer et gérer cet espace hors du commun.

Présentation des partenaires du projet restauration du site :

LEGTA du Paraclet



L'Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole du Paraclet a pour vocation première de former par la voie scolaire, de l'apprentissage, de la formation continue les jeunes et moins jeunes ayant un projet en rapport avec 7 filières : les productions végétales, les productions animales, l'agro-alimentaire, l'agroéquipement, l'eau, l'analyses biotechnologiques et la commercialisation des produits alimentaires. Au travers de ses centres constitutifs (Lycée, CFA départemental, CFPPA et l'exploitation agricole), il mène, outre la formation, quatre autres missions (expérimentation/développement, insertion, animation rurale et coopération internationale) qui lui permettent un ancrage fort dans son territoire. Engagé depuis de nombreuses années dans une démarche Agenda 21, il participe à de nombreux projets en faveur du développement durable.

www.leparacletamiens.fr

Conservatoire national botanique de Bailleul



Le Conservatoire botanique national de Bailleul intervient depuis 1989 dans le champ de la connaissance et de la conservation de la flore et des végétations des zones humides en Picardie, Nord-Pas-de-Calais et Haute-Normandie.

Il intervient également, et de plus en plus fréquemment, dans l'assistance aux politiques publiques : inventaire et caractérisation des zones humides, appui à la définition des stratégies de préservation, conseil en réaménagement et en restauration/valorisation de zones humides naturelles ou artificielles...

Il a publié récemment les deux outils majeurs que sont les guides des végétations des zones humides du Nord-Pas-de-Calais et de Picardie.

Depuis de nombreuses années, il participe à la formation des agents de l'État, notamment de l'Onema, sur la flore et les végétations des zones humides, à travers des séries de sessions de formation, en particulier au centre national de formation du Paraclet.

www.cbnbl.org

Conservatoire des espaces naturels de Picardie



Le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie gère plus de 250 sites naturels de grand intérêt (sur plus de 10 000 ha) en Picardie. Il assure l'étude, la protection, la gestion et la valorisation de ces sites afin de s'assurer que le

patrimoine naturel remarquable qui s'y trouve soit préservé, restauré, développé.

Il assure notamment des travaux qui permettent de restaurer ou de maintenir de bonnes conditions de vie et de reproduction pour la faune et la flore. Il valorise également les sites en proposant des sorties nature et en réalisant sentiers, panneaux et plaquettes pour mieux faire connaître la nature en Picardie.

Le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, association loi de 1901 créée en 1989, est soutenu de longue date par l'État, la Région et les trois départements picards. Il a reçu un agrément de l'État et de la Région le 6 juillet 2012.

www.conservatoirepicardie.org

Syndicat mixte d'aménagement et de valorisation du bassin de

la Somme



Reconnu Établissement public territorial de bassin, l'AMEVA accompagne aujourd'hui les collectivités du bassin dans l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE et des programmes de gestion du risque inondation, de restauration et d'entretien des milieux aquatiques, ainsi que des opérations de reconquête et de préservation de la qualité de la ressource en eau.

Pour ce faire, il réalise les études et apporte une capacité d'expertise technique, juridique et administrative aux collectivités compétentes dans les domaines de la prévention des inondations, de la restauration des cours d'eau et des zones humides, de l'eau potable et de l'assainissement.

www.ameva.org

Brèves présentations des coordonnateurs



les zones
humides

Le portail national des zones humides est un outil fédérateur des acteurs concernés par les zones humides et se veut, entre autres, un espace interactif de découverte des actions de préservation des zones humides et un centre national de ressource sur ce domaine. Il permet aux acteurs du territoire d'identifier une zone

humide ou un milieu humide, de comprendre leur fonctionnement et les services qu'ils rendent, de découvrir les espèces qu'ils accueillent, d'apprendre à les protéger, et d'agir pour leur préservation ou restauration.

Depuis 2010, ce dernier affiche le programme national des animations proposées sur le territoire métropolitain et des outre-mer autour de la Journée mondiale des zones humides.

Le label « Pôles-relais » est porté par plusieurs structures –Fédération des conservatoires d'espaces naturels, Syndicat mixte du Forum des marais atlantiques, Association française des EPTB, Conservatoire du littoral, Fondation tour du Valat, CEN Languedoc-Roussillon et l'Office de l'environnement de Corse– pour accompagner les initiatives locales en faveur de la gestion durable des zones humides. Chacun s'est spécialisé sur un type zone humide donné : tourbières, marais Atlantique Manche et mer du Nord, mares, zones humides intérieures et vallées alluviales, zones humides d'Outre-mer (2012), lagunes méditerranéennes. Leurs objectifs sont de constituer un réseau d'échange des acteurs concernés par les zones humides et de mutualiser les connaissances fiables et les bonnes pratiques afin de les diffuser largement.



www.zones-humides.eaufrance.fr/s-informer/les-poles-relais

L'Onema fournit et organise une expertise de haut niveau en appui à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques de l'eau. Il mobilise la recherche sur les enjeux de la gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques. Il assure la coordination technique du système d'information sur l'eau, anime l'acquisition des informations relatives à l'eau, aux milieux aquatiques et aux services d'eau et d'assainissement. Il contribue à la surveillance des milieux aquatiques et au contrôle de leurs usages, à la prévention de leur dégradation, à leur restauration et à la préservation de la biodiversité en apportant aux acteurs de la gestion de l'eau son appui technique et sa connaissance du terrain.



www.onema.fr

La LPO (Ligue pour la protection des oiseaux) est une association de protection de la nature, reconnue d'utilité publique. Elle agit au quotidien pour la sauvegarde de la biodiversité, à partir de sa vocation de protection des oiseaux. Ses principales missions sont la protection des espèces, la préservation des espaces et l'éducation du public.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Son histoire est particulièrement liée à la protection des espèces et des espaces naturels situés en zones humides. Elle gère ou cogère, notamment avec de nombreux partenaires, plus de 21 000 hectares répartis sur plus de 170 sites, en particulier douze réserves en zone humide.

www.lpo.fr

La Société nationale de protection de la nature (SNPN) est une association de protection de la nature reconnue d'utilité publique. Elle participe à la coordination de la Journée mondiale des zones humides en tant que correspondant ONG de la politique de Communication, éducation, sensibilisation et participation du public (CESP) de Ramsar. La SNPN gère aussi deux Réserves naturelles nationales en site Ramsar et édite des revues scientifique, technique (*Zones Humides Infos*) et de vulgarisation.



www.snpn.com

L'association Ramsar France a été créée afin de fédérer le réseau des gestionnaires de sites Ramsar français. Elle a notamment pour mission de faire connaître et promouvoir le label Ramsar en France, d'encourager et d'accompagner l'inscription de nouveaux sites, et enfin d'améliorer la gestion des sites Ramsar inscrits. Elle est le lien entre les sites Ramsar et le secrétariat de la Convention.



www.zones-humides.eaufrance.fr/s-informer/association-ramsar-france

Contacts presse :

Pôle-relais lagunes méditerranéennes – [gayet \[at\] tourduvalat.org](mailto:gayet@tourduvalat.org) – 04 90 97 29 67 (régions Languedoc-Roussillon, PACA et Corse)

Pôle-relais marais littoraux Atlantique-Manche-Mer du Nord – [gmiossec \[at\] forum-marais-atl.com](mailto:gmiossec@forum-marais-atl.com)

Pôle-relais mares, zones humides intérieures et vallées alluviales – [florence.thinzilal \[at\] eptb.asso.fr](mailto:florence.thinzilal@eptb.asso.fr)

Pôle-relais mangroves et zone humides d'outremer – [m.windstein \[at\] conservatoire-du-littoral](mailto:m.windstein@conservatoire-du-littoral)

Pôle-relais tourbières – [contact \[at\] pole-tourbieres.org](mailto:contact@pole-tourbieres.org) - 03 81 81 78 64

Office national de l'eau et des milieux aquatiques – [presse \[at\] onerma.fr](mailto:presse@onerma.fr)

Ligue pour la protection des oiseaux – C. Brémond – [carine.bremond \[at\] lpo.fr](mailto:carine.bremond@lpo.fr) – 06 34 12 50 69

Société nationale de protection de la nature – G. Macqueron – [snpn \[at\] wanadoo.fr](mailto:snpn@wanadoo.fr) – 01 43 20 15 39

Ramsar France – B. Coïc – [ramsarfrance \[at\] gmail.com](mailto:ramsarfrance@gmail.com)

Assemblée permanente des chambre d'agriculture – I. Roze – [iris.roze \[at\] apca.chambagri.fr](mailto:iris.roze@apca.chambagri.fr) – 01 53 57 10 51

Pour obtenir des photographies, contacter les structures ci-dessus

Retrouvez aussi les contacts presse régionaux sur www.zones-humides.eaufrance.fr/agir/ramsar-et-la-journee-mondiale-des-zones-humides/espace-presse

Brèves présentations des partenaires

Tous se mobilisent pour la préservation des zones humides : associations de protection de l'environnement, collectivités, entreprises, agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, acteurs du tourisme...

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie



marines.

Le ministère en charge de l'écologie (MEDDE) prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement dans les domaines de l'eau et de la biodiversité, du développement durable, de l'environnement et des technologies vertes, de l'énergie, notamment en matière tarifaire, du climat, de la sécurité industrielle, des transports et de leurs infrastructures, de l'équipement, de la mer, à l'exception de la construction et de la réparation navales, ainsi que dans les domaines de la pêche maritime et des cultures

www.developpement-durable.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt



Le ministère de l'agriculture et de l'agroalimentaire prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement dans le domaine de l'agriculture, de la forêt et du bois. Il prépare et met en œuvre la politique de l'alimentation en liaison avec le ministre de l'économie, des finances et du commerce extérieur et le ministre des affaires sociales et de la santé.

Il participe à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de commerce international. A ce titre, il est associé à sa représentation dans les instances internationales traitant de ces questions.

www.agriculture.gouv.fr - www.alimentation.gouv.fr

Assemblée permanente des chambres d'agriculture



L'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) est l'échelon national représentatif des 116 Chambres d'agriculture de France. Établissements publics consulaires, les chambres d'agriculture représentent l'ensemble des acteurs du monde rural et agricole. Leurs actions se déclinent en trois points :



- accompagner les agriculteurs dans leurs projets d'installation ou de développement par le conseil et la diffusion d'innovations ;

- contribuer au dynamisme économique et au développement durable des territoires en lien avec les pouvoirs publics et les collectivités territoriales ;

- représenter l'ensemble des acteurs du monde agricole, rural et forestier à tous les échelons : local, français, européen et international.

Ainsi, le réseau des Chambres coopère en permanence avec les pouvoirs publics, les collectivités locales et territoriales à la réalisation de projets en matière de politique agricole, de gestion des ressources naturelles et de la forêt, de développement économique et d'environnement.

www.chambres-agriculture.fr et www.bienvenue-a-la-ferme.com

Groupe Danone - Évian



Depuis 1998, le groupe Danone est partenaire de la convention de Ramsar.

Ce partenariat tourne autour de deux grands objectifs : faire connaître du grand public et des populations locales les enjeux majeurs liés à l'eau et aux zones humides dans le monde et agir concrètement en faveur de la préservation des zones humides. Pour atteindre ces objectifs, des actions spécifiques sont menées comme les Écoles de protection de l'Eau - Évian ou encore le Fonds Livelihoods dont l'un des objectifs est de restaurer des zones humides côtières dégradées (ex : mangroves au Sénégal).

La zone naturelle du plateau de Gavot qui constitue l'impluvium d'Évian a été classée en Site Ramsar fin 2008.

C'est donc tout naturellement qu'Évian et Ramsar se sont rapprochés de la LPO, à l'occasion de la Journée mondiale des zones humides, pour sensibiliser le public aux enjeux de la préservation des zones humides, et ce, depuis 2008.

www.danone.com

Union nationale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement



L'Union nationale des Centres permanents d'initiatives pour l'environnement, association reconnue d'utilité publique, gère le label CPIE et en garantit sa qualité. Elle veille à l'actualisation régulière des grandes orientations du réseau.

Plate-forme de ressources et d'appui pour les CPIE et les unions régionales, l'Union nationale stimule et organise la vie du réseau, le représente et s'engage en faveur de l'environnement. L'Union nationale initie avec son réseau des programmes nationaux d'action que les CPIE déploient : DDMarche, Observatoire de la biodiversité, Point info biodiversité...

www.cpie.fr

Fédération des parcs naturels régionaux de France



Association loi 1901, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France est le porte-parole et l'animatrice du réseau des 48 Parcs naturels régionaux, représentant actuellement 15% du territoire français. Elle représente les intérêts collectifs des PNR auprès des instances nationales et internationales, elle participe à la définition et à la mise en œuvre de la politique en faveur des espaces ruraux français. Elle est chargée de diffuser et faire connaître l'éthique des Parcs naturels régionaux et leurs actions, en France et à l'international. Elle a pour mission de dégager et de mutualiser les bonnes pratiques du réseau. www.parc-naturels-regionaux.fr

France nature environnement



France nature environnement est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. C'est la porte-parole d'un mouvement de 3000 associations, regroupées au sein d'une centaine d'organisations adhérentes, présentes sur tout le territoire français, en métropole et outre-mer.

www.fne.asso.fr

Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et

l'Homme



Créée en 1990, la Fondation Nicolas Hulot est à la fois un laboratoire d'idées et d'actions oeuvrant pour un monde équitable et solidaire qui respecte la Nature et le bien-être de l'Homme. Parmi ses projets, elle anime depuis 2010 la plateforme du bénévolat nature « J'agis pour la nature



». Elle vise à mettre en relation des associations et des gestionnaires d'espaces naturels avec le grand public pour mettre en oeuvre des actions de terrain en faveur de la protection de la nature. Elle travaille également sur les thématiques agricoles notamment en faisant des propositions pour les politiques françaises et européennes (PAC et loi d'avenir pour l'agriculture et l'alimentation).

www.fnh.org et www.jagispourlanature.org

Office international de l'eau



L'Office international de l'eau est une association qui anime un réseau de partenaires : des organismes publics et privés impliqués dans la gestion de l'eau en France, en Europe et dans le monde.

Ses missions sont la formation professionnelle dans le domaine de l'eau et des déchets, la gestion de l'information, de la documentation et des données sur l'eau, la coopération internationale et la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau.

www.oieau.fr

Fédération des Conservatoires d'espaces naturels



La Fédération des Conservatoires d'espaces naturels regroupe et anime un réseau de 29 conservatoires (21 régionaux et 8 départementaux) de métropole et d'outre-mer. Ces derniers gèrent durablement un réseau cohérent et fonctionnel de 2 498 sites naturels couvrant 134 260 ha. Par une approche concertée et leur ancrage territorial, ils contribuent à la préservation de notre patrimoine naturel et paysager depuis 37 ans.

www.reseau-cen.org

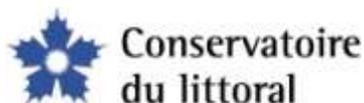
Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon



Le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon a pour objectifs la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel du Languedoc-Roussillon. Il s'emploie à développer la concertation entre tous les partenaires pour assurer la préservation, la connaissance, la gestion et éventuellement la réhabilitation des espaces naturels et la promotion de leurs valeurs culturelles et économiques. Il s'emploie en outre à impliquer les propriétaires et les usagers dans la conservation de la biodiversité et se retrouve autour des valeurs de l'intendance du territoire. Il gère avec le Conservatoire de Lozère près de 6 200 ha, le plus souvent en partenariat avec des agriculteurs par le biais de conventions d'usages ou de baux ruraux environnementaux.

L'action du Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon est soutenue par l'Europe, l'État, la Région, les 5 départements, de nombreuses collectivités locales et des partenaires privés.

Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres



Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres est un établissement public national créé en 1975. Il mène une politique foncière visant à la protection définitive des espaces naturels et des paysages sur les rivages maritimes et lacustres, en métropole comme en outre-mer français. Il acquiert des terrains fragiles ou menacés à l'amiable, par préemption, ou exceptionnellement par expropriation. Des biens peuvent également lui être donnés ou légués. Cette action s'appuie sur une vision partagée et un partenariat de longue durée avec les collectivités territoriales, les associations d'usagers, les établissements publics et les administrations compétentes, des fondations et des entreprises qui lui apportent leur soutien.

www.conservatoire-du-littoral.fr

Association française des établissements publics territoriaux de bassin



Reconnus dès 2003 dans le Code de l'environnement, les EPTB ont vocation à faciliter, à l'échelle d'un bassin ou d'un sous-bassin hydrographique, la prévention des inondations et la gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que la préservation et la gestion des zones humides et contribuer à l'élaboration et au suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

Soucieux de partager leurs expériences et leurs motivations, les élus des fleuves et des rivières de France, responsables d'EPTB, se sont regroupés au sein de l'Association française des EPTB en 1999.

L'AFEPTB est actuellement composée de 27 membres et a pour objectifs de favoriser l'aménagement intégré et le développement durable des bassins hydrographiques.

www.eptb.asso.fr

Forum des marais atlantiques



Le Forum des marais atlantiques est un syndicat mixte au service des différents acteurs engagés dans la vie active des zones humides. Lieu d'échanges et centre de ressources sur les zones humides, il agit dans trois directions essentielles, avec une approche multidisciplinaire :

- l'accroissement et la diffusion des connaissances sur les zones humides ;
- l'appui méthodologique et technique aux porteurs de projets ;
- l'animation du réseau et de la communauté que constituent les acteurs publics et privés de ces territoires.

www.forum-zones-humides.org

Fondation Tour du Valat



Créée il y a plus de 50 ans par Luc Hoffmann, naturaliste visionnaire et mécène, la Tour du Valat, située au cœur de la Camargue, est un organisme privé de recherche. Elle a la forme juridique d'une fondation à but non lucratif, reconnue d'utilité publique depuis 1978. Elle emploie plus d'une soixantaine de personnes qui interviennent dans toute la Méditerranée. Son équipe scientifique, riche d'une trentaine de spécialistes en écologie végétale, ornithologie, macrofaune aquatique, hydrologie, géomatique, socio-économie, géographie et gestion intégrée, développe des programmes de recherche sur le fonctionnement des zones humides et teste des modes de gestion. Les résultats sont transférés par la formation, le partenariat et la mise en place de projets innovants menés en collaboration avec de nombreux partenaires.

www.tourduvalat.org

Office de l'environnement de Corse



En Corse, la Collectivité territoriale de Corse via son Office de l'environnement, coordonne depuis plus de 10 ans la mise en œuvre de la JMZH à l'échelle de la région. En réunissant l'ensemble des acteurs environnementaux et gestionnaires des milieux humides labélisés Ramsar ou non, chaque JMZH est l'occasion de réaffirmer au sein de ce réseau la volonté politique de la région de préserver ces espaces naturels aussi riches que sensibles.

www.oec.fr

Plus d'informations et sources

Sur les zones humides

Le Portail national zones humides – www.zones-humides.eaufrance.fr

Site du Pôle-relais lagunes méditerranéennes – www.pole-lagunes.org

Site du Pôle-relais marais littoraux Atlantique-Manche-Mer du Nord – www.forum-marais-atl.com/zones-humides-pole-relais.html

Site du Pôle-relais mares, zones humides intérieures et vallées alluviales – www.pole-zhi.org

Site du Pôle-relais tourbières – www.pole-tourbieres.org

DGALN, Vous avez dit zone humide ? Enquête sur la représentation sociale des zones humides, 2012. – www.developpement-durable.gouv.fr/Vous-avez-dit-zone-humide-Enquete,30118.html

CGEDD, Résultats de l'enquête nationale à dire d'experts sur les zones humides - État en 2010 et évolution entre 2000 et 2010. 2012. – www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ED70.pdf

CGEDD, Le point sur : L'évolution des zones humides entre 2000 et 2010 - Des pressions toujours fortes. 2012. – www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/LPS144.pdf

La revue Zones Humides Infos sur le site de la Société nationale de protection de la nature – www.snpn.com/rubrique.php3?id_rubrique=23

Sur l'agriculture et les zones humides

Bureau Ramsar, 2014. *Les zones humides & l'agriculture, cultivons le partenariat !* – www.ramsar.org/pictures_2013/WWD14/LeafletHR/Ramsar_Brochure_HR_F.pdf

APCA, 2012. *Zones humides, terres d'agriculture* – www.zones-humides.eaufrance.fr/sites/default/files/revue1022_dossier1.pdf

SNPN-Groupe « Zones humides », *Zones Humides Infos n°75-76, L'élevage en zone humide*, 2012. – www.snpn.com/IMG/pdf/ZHI_75-76_Elevage_en_zone_humide.pdf

SNPN-Groupe « Zones humides », *Zones Humides Infos n°66, Fonctions et services rendus par les zones humides*, 2009. – www.snpn.com/IMG/pdf/ZHI_66.pdf

SNPN-Groupe « Zones humides », *Zones Humides Infos n°43. Produits des zones humides*, 2004. – www.snpn.com/IMG/pdf/ZHI_43.pdf

Bureau de Ramsar, *Produits des zones humides* – www.ramsar.org/pdf/info/services_07_f.pdf

Portail des documents techniques de l'eau – www.documentation.eaufrance.fr

CGDD, *Évaluation économique des services rendus par les zones humides : le cas de la plaine alluviale de la Bassée*, 2012. – www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ED77.pdf

CPIE Sèvre et Bocage, 2010. *Gestion conservatoire des zones humides de tête de bassin versant en agriculture in Agriculture Environnement 2010*. – cpie.fr/IMG/pdf/BrochureAgriEnv2010BD.pdf

Portail national des zones humides "*zones humides et agriculture - cultivons le partenariat !*" – www.zones-humides.eaufrance.fr/agir/ramsar-et-la-journee-mondiale-des-zones-humides/zones-humides-et-agriculture-cultivons-le-

Portail national des zones humides "*Les services d'approvisionnement rendus par les zones humides*" – www.zones-humides.eaufrance.fr/interets/services-rendus/services-d-approvisionnement

Portail national des zones humides "*les produits de qualités et les métiers de passion en zones humides*" – www.zones-humides.eaufrance.fr/agir/temoignages-d-acteurs/des-metiers-et-des-activites-de-passion



Portail national des zones humides "*les retours concrets de la politique publique agricole pour les zones humides*" – www.zones-humides.eaufrance.fr/agir/retours-d-experiences-cours-d-eau-et-zones-humides/retours-concrets-de-la-politique-publ-1

Sur Ramsar

Documentations de la convention de Ramsar – www.ramsar.org

Portail national des zones humides "*Les sites Ramsar français*" – www.zones-humides.eaufrance.fr/entre-terre-et-eau/ou-les-trouve-t-on/les-sites-reconnus/les-sites-ramsar-en-france

SNPN-Groupe « Zones humides », *Zones Humides Infos* n°72. *Le Projet MAR, point de départ de Ramsar et de la préservation des zones humides ; Ramsar et MAB : 40 ans déjà !* 2011. – www.snpn.com/spip.php?article1415#72

Sur la JMZH

Le site de la convention de Ramsar – www.ramsar.org/cda/fr/ramsar-activites-wwds-wwd2014index/main/ramsar/1-63-78%5E26287_4000_1

Page de Ramsar avec média, brochures, etc. – www.ramsar.org/cda/fr/ramsar-activites-wwds-wwd2014index/main/ramsar/1-63-78%5E26287_4000_1

Portail national des zones humides "*Espace organisateurs*" – www.zones-humides.eaufrance.fr/agir/ramsar-et-la-journee-mondiale-des-zones-humides/espace-organisateur

Portail national des zones humides "*Espace visiteurs*" – www.zones-humides.eaufrance.fr/agir/ramsar-et-la-journee-mondiale-des-zones-humides/espace-visiteurs

Portail national des zones humides «Espaces presse» – www.zones-humides.eaufrance.fr/agir/ramsar-et-la-journee-mondiale-des-zones-humides/espace-presse

Portail national des zones humides "Goodies" – www.zones-humides.eaufrance.fr/agir/ramsar-et-la-journee-mondiale-des-zones-humides/goodies

Portail national des zones humides "Partenaires" – www.zones-humides.eaufrance.fr/node/4070

Le site de la Ligue pour la protection des oiseaux consacré à la JMZH – jmzh.lpo.fr

Bilans des Journées mondiales des zones humides passées – www.zones-humides.eaufrance.fr/agir/ramsar-et-la-journee-mondiale-des-zones-humides/les-bilans-des-annees-passees

Ramsar, Évaluation mondiale de la Journée mondiale des zones humides en 2009 – www.zones-humides.eaufrance.fr/sites/default/files/evaluation_mondiale_jmzh_2009.pdf